

Procès-verbal de l'Assemblée facultaire virtuelle par TEAMS

Faculté des arts et des sciences sociales

**Le mercredi 2 septembre 2020
15 h - 16 h 30**

Le doyen souhaite la bienvenue aux professeures et professeurs. Il espère que toutes et tous ont passé un bel été malgré les circonstances exceptionnelles et que tout le monde est bien préparé mentalement pour le semestre, voire pour l'année, à distance. Il présente en outre ses excuses de ne pas avoir organisé d'assemblée facultaire plus tôt cette année.

Il propose que, pour cette séance à distance, les votes se déroulent par consensus, c'est-à-dire qu'une proposition sera adoptée si personne ne manifeste son désaccord. Dans le cas d'un enjeu important, il sera toutefois possible de demander le vote formel. La proposition est adoptée par consensus.

1. Adoption de l'ordre du jour de la réunion du 2 septembre 2020

Le doyen demande si des points doivent être ajoutés à l'ordre du jour.

Il propose l'adoption de l'ordre du jour. La proposition est adoptée par consensus.

2. Adoption du procès-verbal de la réunion 10 juin 2019

Le doyen demande si le projet de procès-verbal reflète bien les propos tenus lors de la dernière assemblée et si des membres souhaitent y apporter des modifications.

On propose l'ajout d'une mise en contexte au point 6, Internationalisation des curriculums, qui se lirait comme suit : Cynthia Potvin informe l'assemblée que dans le cadre des projets facultaires du Service d'animation et de soutien à l'enseignement, la Faculté souhaitait développer un projet lié à l'internationalisation des curriculums. Elle présente brièvement ce qu'est l'internationalisation des curriculums et les objectifs de la Faculté. Ainsi, en guise de projet pilote, Pierre-Marcel Desjardins s'est prêté à la tâche d'internationaliser un de ses cours.

Le doyen propose l'adoption du procès-verbal modifié. La proposition est adoptée par consensus.

3. Affaires découlant du procès-verbal de la réunion du 10 juin 2019

Rien à signaler.

4. Suivi sur la situation financière de la Faculté

Le doyen rappelle qu'en juillet dernier, il a fait parvenir une lettre au personnel administratif et aux membres du corps professoral de la Faculté pour faire état du budget qu'il avait dû défendre devant le Comité de budget le 21 juillet 2020. Une rencontre du Comité de budget avait déjà eu lieu en février, mais les prévisions budgétaires avaient dû être revues en entier, d'où cette nouvelle présentation en juillet.

Il explique qu'au Conseil de Faculté de décembre dernier, il avait demandé aux unités de présenter leurs besoins budgétaires, en tenant compte de mesures restrictives de 0,5 %. Puis, au semestre d'hiver, une incertitude planait quant à la situation financière de l'Université. Lors de la RDD spéciale du 18 juin 2020 ont été confirmées des restrictions budgétaires de plus de 6 % sur le budget de fonctionnement, ce qui représentait plus de 900 000 \$ à couper dans la Faculté. De ce montant, 43 % devaient être de nature récurrente, c'est-à-dire définitive, les mesures non récurrentes signifiant des mesures temporaires, comme des gels d'embauche sur une période d'au moins deux ans.

Le budget a donc été préparé sur deux ans, soit de juin 2020 à avril 2022, ce qui apparaît positif puisque les prévisions sont effectuées sur une longue période, mais cela s'accompagne aussi de contraintes majeures, comme le gel de postes.

Le doyen revient sur les trois grands principes qu'il a définis pour préparer son budget et attire l'attention sur le 3^e, soit l'importance d'établir des priorités budgétaires sur une plus longue période, plutôt que de voir à très court terme, et de faire ainsi une meilleure planification académique et budgétaire.

Lors de la présentation du budget de la Faculté en juillet, le doyen a annoncé l'abolition d'un poste en littérature. Cependant, après avoir fait des démarches auprès du VRER et du VRARH au cours des dernières semaines, il est parvenu à justifier le maintien de ce poste qui sera finalement gelé et non supprimé.

La situation actuelle montre la nécessité de se pencher, à la faculté, sur l'offre de cours et de programmes. Le chantier sur l'architecture des programmes visait plus de souplesse et il faudra continuer les réflexions en ce sens, notamment en privilégiant une offre réduite de cours, en limitant le nombre de chargés de cours dans les unités et en insistant sur la dimension multidisciplinaire des cours, par exemple en voyant s'il y a lieu de partager des cours entre disciplines (ex. double-sigler certains cours tels que des cours de méthode).

Une membre s'interroge sur les paramètres entourant la réduction de l'offre de cours.

Le doyen explique que le contexte est primordial dans l'évaluation de l'offre de cours, que la situation diffère selon les programmes et selon les circonstances ponctuelles. Certains programmes ont en effet une structure très précise à respecter incluant un grand nombre de crédits obligatoires, mais, dans certains cas, la structure du programme pourrait être assouplie, cela en tenant compte des champs d'intérêt des étudiantes et étudiants et de l'expertise du corps professoral. Il ajoute que les cours de méthode ont un potentiel multidisciplinaire important et qu'il est possible d'identifier d'autres cours où un partage peut être effectué, parfois en créant un cours double siglé ou en faisant du co-enseignement.

Un membre s'interroge sur les raisons qui amènent l'Université à imposer toutes ces mesures restrictives, d'autant plus que le nombre d'inscriptions n'a pas vraiment diminué malgré la COVID-19.

Le doyen explique qu'on ne connaît toujours pas la répartition des inscriptions par campus. Globalement, les chiffres s'apparentent à ceux de l'an dernier, mais les chiffres du Campus de Moncton ne sont pas encore connus. Il est possible que les données que l'on possède actuellement masquent la situation réelle. La potentielle diminution des inscriptions constitue l'un des facteurs de la crise financière actuelle, laquelle est également liée à des problèmes structurels qu'est venue accentuer la pandémie. Le doyen mentionne notamment le désengagement du gouvernement qui ne finance plus certains aspects de la mission de l'Université, les coûts rattachés au régime de pension, la diminution ou la disparition de financements complémentaires par la province. Tous ces facteurs occasionnent donc une baisse de revenus significative et entraînent des répercussions sur l'Université, les facultés et les services. En bref, la pandémie est venue jeter une lumière crue sur des problèmes financiers d'ordre structurel.

5. Enseignement à distance - automne 2020 : 15 h 30 (invitées : Mélanie Beaulieu et Céline Boucher, conceptrices pédagogiques à la Formation continue)

Le vice-doyen présente divers aspects essentiels de l'offre de cours à distance. Il explique que pour limiter le nombre d'étudiantes et d'étudiants sur le campus, tous les cours seront donnés à distance à la Faculté, à l'exception des cours en arts visuels, en art dramatique et en musique, cours pour lesquels des plans opérationnels ont dû être élaborés. Il en va de même de toutes les rencontres et consultations qui devront être faites uniquement par courriel ou sur des plateformes comme Teams ou Skype.

Les cours à distance pourront être offerts en modes synchrone et asynchrone. L'enseignement synchrone est essentiel pour susciter la motivation des étudiantes et des étudiants, mais il est important d'éviter de trop longues périodes de cours magistral. Un équilibre entre un enseignement en temps réel et des périodes de travail individuel (lecture, visionnement de vidéos, etc.) constitue la meilleure approche à privilégier.

Le vice-doyen rappelle que les séances de cours doivent être enregistrées et rendues accessibles aux étudiantes et étudiants qui auraient des problèmes de connexion ou qui seraient sur un fuseau horaire différent. Il invite les professeures et professeurs à mentionner l'importance de l'assiduité à leurs groupes, même s'il faudra, plus qu'à l'habitude, faire preuve de flexibilité.

Avant l'enregistrement de la première séance de cours, il faut télécharger le sondage « Formulaire de consentement » sur Clic. Un tutoriel peut guider les professeures et professeurs à importer ce formulaire. La plus récente note de service envoyée par le bureau de la vice-rectrice adjointe à l'enseignement et aux affaires professorales précise que dans le cas où le visionnement des interventions de la classe (présentations orales, par exemple) fait partie des objectifs d'apprentissage, le consentement de tous est alors obligatoire.

Il rappelle que des ressources et des guides sont accessibles sur la page de la DGT, comme des tutoriels sur l'utilisation de Teams et de Clic, les règles de conduite dans les classes virtuelles, la façon de créer des liens à distance, etc.

Il présente l'équipe facultaire composée de Mélanie Beaulieu et de Céline Boucher, toutes deux conceptrices pédagogiques à la Formation continue. Elles appuieront le corps professoral dans l'enseignement à distance, en faisant notamment des mises à jour et des ajouts périodiques dans l'équipe Teams de la Faculté. Elles offriront également des périodes de consultation technopédagogique, au besoin, pour fournir des conseils.

Mélanie Beaulieu et Céline Boucher invitent le corps professoral à les consulter, surtout pour de l'aide pédagogique, mais aussi technique.

Un membre demande si les heures sont flexibles pour les évaluations minutées. Le vice-doyen explique que les trames horaires doivent vraiment être respectées.

Un membre s'interroge sur la possibilité de demander le consentement à l'oral plutôt que de faire remplir le formulaire sur Clic. Le vice-doyen indique que le formulaire fournit la preuve du consentement, contrairement au consentement à l'oral.

Un membre indique que les séminaires nécessitent la participation des étudiantes et étudiants et que le non-consentement peut devenir un frein à leur apprentissage. Le vice-doyen mentionne que la plus récente note de service traite du caractère obligatoire, dans certains cas, du consentement.

Un membre s'interroge sur les mesures prises pour éviter que les enregistrements soient diffusés à l'extérieur de la classe. Le vice-doyen indique qu'une note de service aborde la question de la propriété intellectuelle et il invite les professeures et professeurs à mentionner à leur classe que le partage de vidéos est contraire à la loi.

Un membre demande s'il est nécessaire de rendre accessible l'enregistrement des cours pendant tout le semestre ou s'il est possible de les laisser pendant une courte période de temps. Le vice-doyen affirme que les vidéos peuvent être uniquement disponibles pendant quelques jours, pour laisser le temps à ceux et à celles qui n'ont pu assister à un cours de visionner l'enregistrement.

Un membre demande s'il est essentiel d'enregistrer un séminaire de maîtrise. Le doyen précise que l'enregistrement n'est pas obligatoire pour un petit groupe, mais seulement dans le cas où tout le monde est présent.

Le doyen et le vice-doyen se réjouissent de voir la préparation du corps professoral pour enseigner les cours à distance et se disent optimistes pour le bon fonctionnement du semestre. Ils souhaitent une bonne rentrée aux professeures et professeurs qui donneront des cours virtuels ainsi qu'à celles et ceux qui enseigneront en salle de classe. Ils mentionnent que la prochaine assemblée facultaire aura lieu au cours de l'année.

6. Autre(s)

Rien à signaler.

7. Clôture

Le doyen propose la clôture de la séance à 16 h 17.


Jean-François Thibault


Matthieu LeBlanc